

CONDAT-SUR-VEZERE

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME



4 - RÉGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES

Mise en révision	Arrêt du projet	Approbation
25 septembre 2014	29 mars 2018	

Vu pour être annexé le

Le Président,

DOSSIER D'APPROBATION



Equipe URBAM

24-26 rue de Marlicca
33620 CAVIGNAC
Tél : 05.57.68.69.73 - Mail : contact@urbam33.fr
Site web : <http://www.urbam33.fr>

URBAM, urbaniste qualifiée par l'O.P.Q.U

Vincent BUCHMANN, architecte d.p.l.g.

Laura HILS, paysagiste d.p.l.g.

GEREA, ingénieurs - écologues

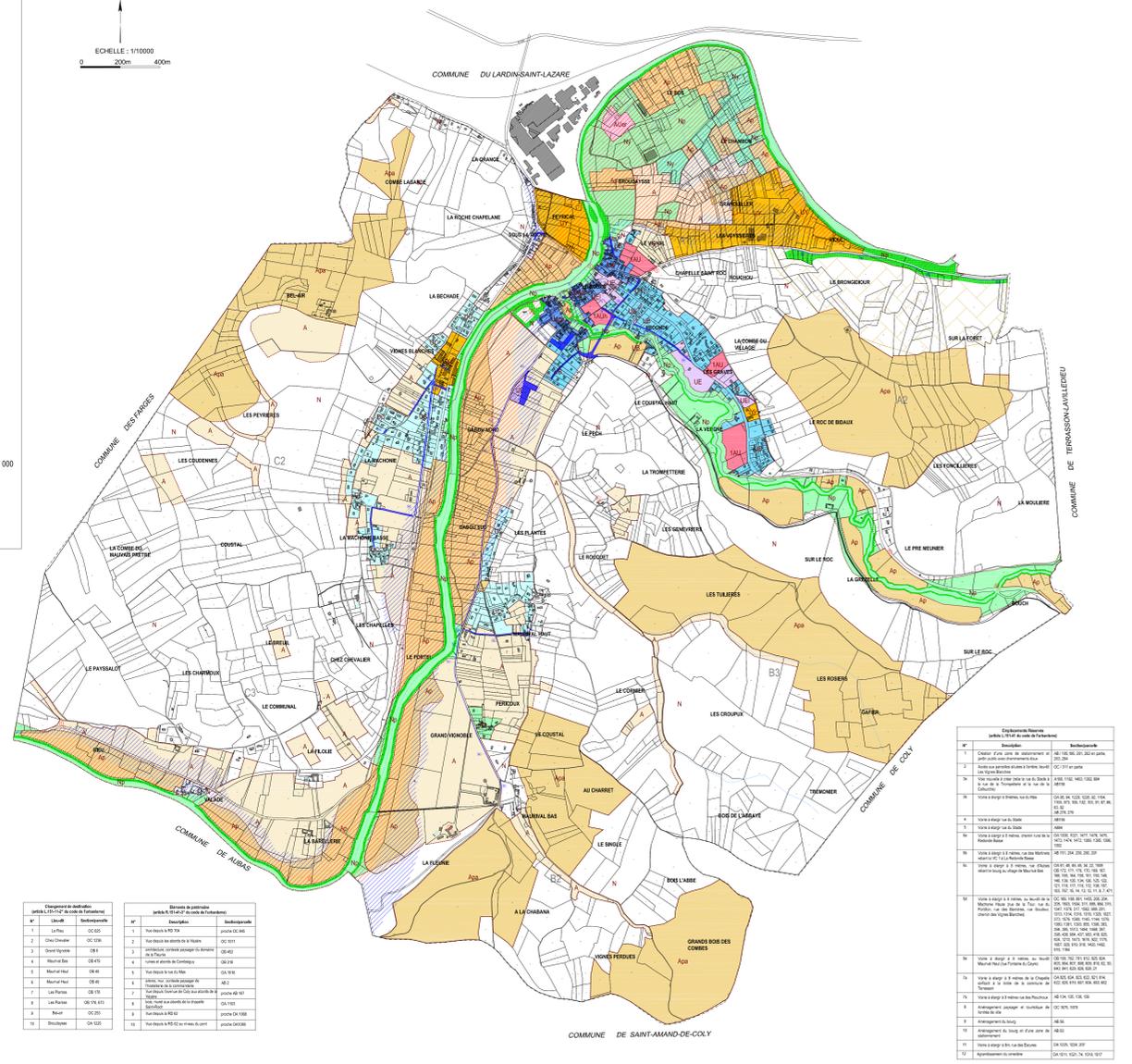
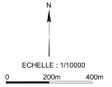
Commune de CONDAT-SUR-VEZERE Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Mis en relation de POS	Acté au projet	Approuvé
------------------------	----------------	----------

Date: 2014-14
Date d'impression: Février 2017

Echelle: 1 / 10 000

Elaboré par: M. LAFITE	Approuvé par: M. LAFITE
Approuvé par: M. LAFITE	Approuvé par: M. LAFITE



LEGENDE

ZONES URBAINES

- U1** Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type d'usage, l'habitat et de la vocation de la zone (zones à caractère résidentiel, etc.)
- U2** Zone bâtie destinée à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-bourg.
- U3** Zone bâtie destinée à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-bourg historique.
- U4** Zone correspondant à l'extension du centre-bourg et des villages périphériques, à vocation principale d'habitat.
- U5** Zone correspondant à l'extension du centre-bourg et des villages périphériques, à vocation principale d'habitat.
- U6** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (écoles, centres de services, etc.)
- U7** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (écoles, centres de services, etc.)
- U8** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (écoles, centres de services, etc.)
- U9** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (écoles, centres de services, etc.)
- U10** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (écoles, centres de services, etc.)

ZONES A URBANISER

- A1** Zone recouvrant des terrains à caractère rural, ou agricole, destinés à être convertis à l'urbanisme à vocation principale d'habitat.
- A2** Secteur destiné à être converti à l'urbanisme à vocation principale d'habitat, correspondant au centre-bourg historique.
- A3** Zone ou sera autorisée la production d'énergie nucléaire thermique liée au site des papeteries COMEAT.

ZONES AGRICOLES

- A4** Zone comprenant des terrains peu étagés supportant une activité agricole qu'il convient de protéger pour garantir l'avenir des exploitations agricoles, en raison de leur caractère agricole, technique ou économique.
- A5** Secteur agricole protégé, présentant un caractère agricole, correspondant à des secteurs sensibles du point de vue environnemental.
- A6** Secteur agricole dédié au développement de l'activité pastorale.

ZONES NATURELLES

- N1** Zone naturelle de préservation, généralement non étagée, ou correspondant à des hameaux ou groupements de bâtiments anciens. Cette zone est constituée de réseaux naturels qui conviennent à protéger en raison de la qualité de leurs paysages pour préserver l'intérêt des lieux de caractère, correspondant au point de vue esthétique, historique ou technique, de secteurs bâtis isolés en milieu rural ou de sites de caractère remarquable, qui doivent de ne pas développer notamment au point de vue esthétique, historique ou technique de secteurs remarquables.
- N2** Secteur rural, de table et de caractère d'habitat limité, correspondant au bâti existant en secteur rural ou les constructions existantes sont remarquables.
- N3** Secteur à protéger, présentant un caractère remarquable, correspondant à des secteurs sensibles du point de vue environnemental: protection des cours d'eau et de leur ripisylves, zones protégées.
- N4** Secteur rural, recouvrant les terrains de décharge de la Papeterie de la commune de Lard-sur-Saint-Lazare.

Zones spéciales

- PS** Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ZS** Zone Solaire
- ZB** Zone Bioclimatique
- ZN** Zone Naturelle
- ZP** Zone Patrimoniale
- ZC** Zone de Caractère

Autres symboles

- EP** Emplacement réservé (art. R.151-41 du code de l'urbanisme)
- EL** Elément de patrimoine (art. R.151-43 du code de l'urbanisme)
- ES** Espace Bâti Classé (art. R.151-43 du code de l'urbanisme)
- CS** Changement de destination des bâtiments identifiés au titre de l'art. L.151-12 du Code de l'Urbanisme
- CO** Secteur de caractère

Changement de destination		Éléments de patrimoine	
N°	Code	N°	Code
1	La Roche	1	La Roche
2	Château	2	Château
3	Grand Pré	3	Grand Pré
4	Grand Pré	4	Grand Pré
5	Grand Pré	5	Grand Pré
6	Grand Pré	6	Grand Pré
7	Grand Pré	7	Grand Pré
8	Grand Pré	8	Grand Pré
9	Grand Pré	9	Grand Pré
10	Grand Pré	10	Grand Pré

Éléments de patrimoine	
N°	Code
1	La Roche
2	Château
3	Grand Pré
4	Grand Pré
5	Grand Pré
6	Grand Pré
7	Grand Pré
8	Grand Pré
9	Grand Pré
10	Grand Pré

Commune de CONDAT-SUR-VEZERE
Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme

ARRET

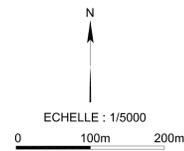
Mise en révision du POS	Arrêt du projet	Approbation
23 Mar 2014		

Dossier : DU14-14
Date d'impression : Décembre 2017

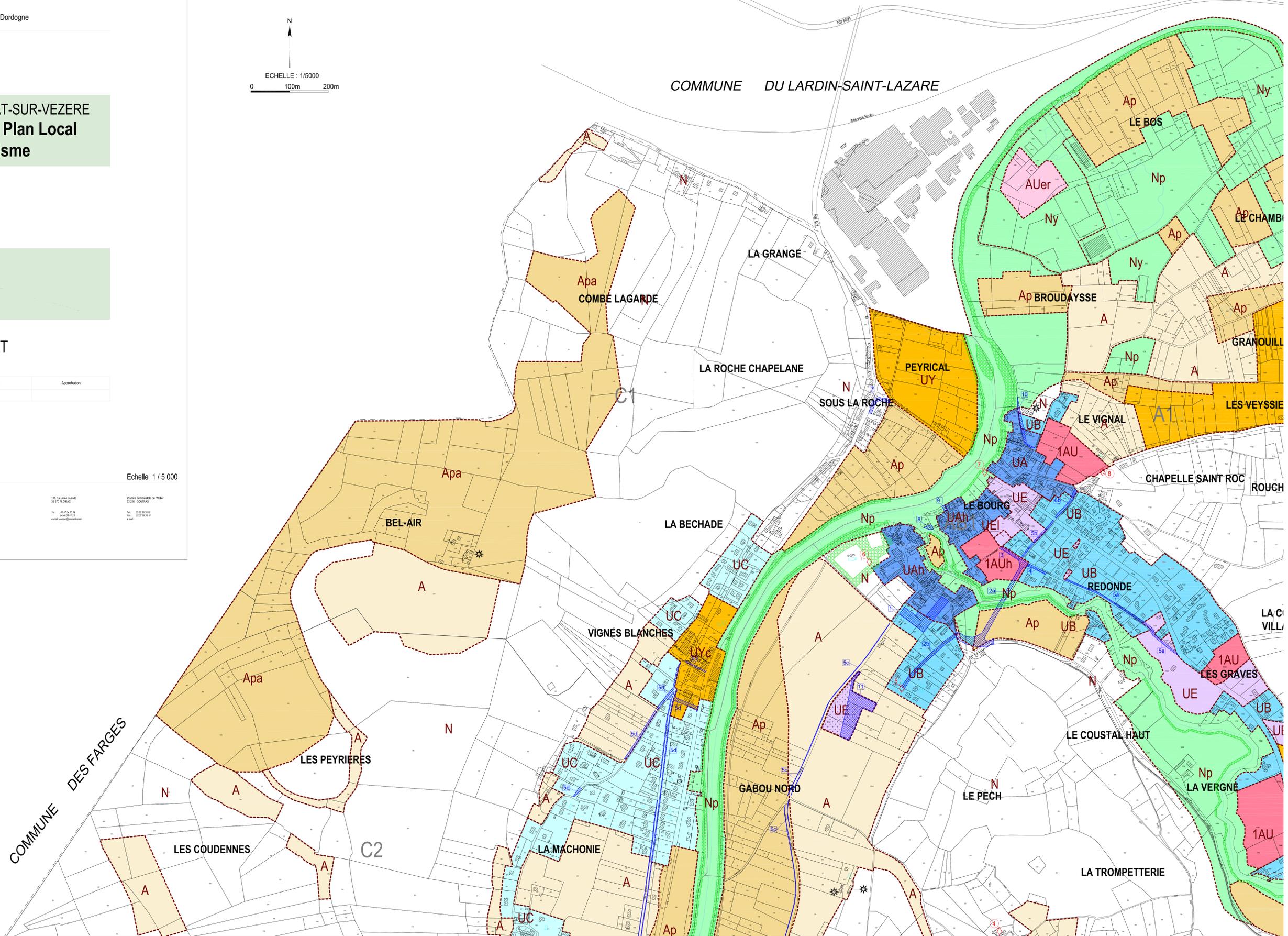
Echelle 1 / 5 000

0406, Rue de l'Église 33000 GARGANAC Tél. : 05.57.68.61.71 Courriel : contact@urbanisme.com	0406, Montaguier 33 098, Meyrignac 33 000, MATHILAC Tél. : 05.56.61.62.27 Fax : 05.56.61.62.22 e-mail : contact@urbanisme.com	111, rue Jean Gaudin 33 200, COGNAC Tél. : 05.59.51.12.32 Fax : 05.59.51.12.31 e-mail : contact@urbanisme.com	23 Zone Commerciale de Fleury 33 200, COGNAC Tél. : 05.59.51.12.31 Fax : 05.59.51.12.31 e-mail : contact@urbanisme.com
--	--	---	--

Urbanisme qualifié, certifié, n°103, reconnu en 2014 par l'Ordre Professionnel des Qualifiés de l'Urbanisme



COMMUNE DU LARDIN-SAINT-LAZARE



ZONES URBAINES

LEGENDE

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- UA** Zone bâtie dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-bourg.
- UAh** Zone bâtie dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-bourg historique.
- UB** Zone dense correspondant à l'extension du centre-bourg et de villages principaux, à vocation principale d'habitat
- UC** Zone moyennement dense correspondant aux secteurs résidentiels les plus éloignés du bourg
- UE** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif (sportifs, scolaires, de services à la personne et de plein-air)
- UEI** Zone destinée à accueillir des services et une aire pour les campings-cars
- UY** Zone à vocation d'activités (Carrière, Papeterie, travaux publics artisanaux, ...)

Emplacements Réservés
(article L.151-41 du code de l'urbanisme)

N°	Description	Section/parcelle
1	Création d'une zone de stationnement et jardin public avec cheminements doux	AB 195, 196, 261, 262 en partie, 263, 264
2a	Vie nouvelle à créer (entre la rue du Stade à la rue de la Trompette et la rue de la Calcauche)	AI 098, 192, 1463, 1302, 884 AB 099
2b	Voie à élargir à 8 mètres, rue du Mas	OA 95, 94, 1229, 1228, 92, 1104, 1105, 973, 106, 102, 103, 91, 87, 86, 83, 82 AB 278, 279
3	Voie à élargir rue du Stade	AB 099
4	Voie à élargir rue du Stade	A 884
5a	Voie à élargir à 8 mètres, chemin rural de la Redonde Basse	OA 1030, 1021, 1477, 1476, 1475, 1474, 1474, 1472, 1389, 1395, 1396, 1392
5b	Voie à élargir à 8 mètres, rue des Marais reliant la VC 1 à La Redonde Basse	AB 151, 204, 200, 290, 291
6	Voie à élargir à 8 mètres, rue de la Redonde	AB 01, 28, 25, 24, 73, 77, 1470

Éléments de patrimoine
(article R.151-41-3° du code de l'urbanisme)

N°	Description	Section/parcelle
1	Vue depuis la RD 704	proche OC 845
2	Vue depuis les abords de la Vézère	OC 1011
3	architecture, contexte paysager du domaine de la Fécule	OB 453
4	ruines et abords de Combalguy	OB 318
5	Vue depuis la rue du Mas	OA 1516
6	arbres, mur, contexte paysager de l'écrouleterie de la commanderie	AB 2
7	Vue depuis l'avenue de Cilly aux abords de la Vézère	proche AB 197
8	bois, mur et abords de la chapelle Saint-Roch	OA 1103
9	Vue depuis la RD 62	proche OA 1098
10	Vue depuis la RD 62 au niveau du pont	proche OA 1080

Changement de destination
(article L.151-11-2° du code de l'urbanisme)

N°	Lieu-dit	Section/parcelle
1	Le Rieu	OC 825
2	Chez Chevaller	OC 1236
3	Grand Vignoble	OB 6
4	Maurival Bas	OB 479
5	Maurival Haut	OB 49
6	Maurival Haut	OB 49
7	Les Plantis	OB 178
8	Les Plantis	OB 178, 673
9	Béak	OC 253
10	Broudaysses	OA 1225

